Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260312-20260310-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-03-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 12 mars 2026

OBJET : participation communale au financement du matériel de l'ASCRL

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, FRABOULET C, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Laure Boizard, Adjoint au Maire, informe que lors de l'Assemblée Générale de l'ASRCL, il a été décidé l'achat d'un ordinateur portable, quatre lecteurs DVD et un diable pour un montant de 866,49 € TTC.
Le bureau de l'ASCRL propose aux communes de financer cet achat en fonction du temps passé par l'animatrice dans chaque médiathèque.

	Temps passé (exprimé en %)	Montant de la participation
Trévé	37 %	320,60 €
Saint-Caradec	36%	311,94 €
Hémonstoir	15%	129,97€
Saint-Maudan	12%	103,98€
	100%	866,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une participation de 320,60 €.
Cette dépense sera inscrite en dépenses de fonctionnement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 mars 2026

Le Maire,